

AFFAIRE N°24. - Autorisation de passer un marché avec les Etablissements ISAUTIER pour la fourniture de denrées alimentaires nécessaire au fonctionnement des cantines scolaires pendant le deuxième semestre 1971.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser de passer un marché avec les Etablissements ISAUTIER pour la fourniture de :

- Chocolat à croquer.....5 000 kg à 325 F..1 625 000 F

IMPUTATION BUDGETAIRE : Chapitre 459 - Article 601 -

nécessaire au fonctionnement des cantines scolaires pendant le deuxième semestre 1971.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Levée. Le 15 Octobre 1971
pour le Chef et par délégation
de Monsieur le Maire
H. Kerck